



La **NORMANDIE**  
se [ré]invente ici !

 

CSa

Vie sociale

Déchets

Eau/Rivières

Habitat/Urbanisme

Emploi/Formation

Police/sécurité

Transition écologique

## 9ème Quinzaine Nationale du compostage

Du 26 mars au 10 avril 2022

[En savoir plus](#)

Consultez ici la newsletter et le Quinzo, magazine intercommunal de Caux Seine agglo

## News : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Le 06/04/2022 à 10h00



Dans le cadre de la définition du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Caux Seine agglo organise des réunions publiques en avril 2022 afin de présenter les grandes orientations du projet de territoire et l'avancement du PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial). L'occasion pour vous de vous exprimer sur le sujet et échanger avec les élus présents.

### 4 rendez-vous vous sont proposés :

- Mercredi 20 avril, 18h30 à Saint-Eustache-la-Forêt - salle polyvalente
- Jeudi 21 avril, 18h30 à Yébleron - salle polyvalente
- Jeudi 28 avril, 18h30 à La Frenaye – salle des mariages
- Vendredi 29 avril, 18h30 à Caudebec-en-Caux/Rives-en-Seine – salle de la Tour d'Harfleur

### PLUI et SCOT, qu'est-ce que c'est ?

Le SCOT et le PLUI sont deux documents d'urbanisme complémentaires.

Le SCOT est un document de planification qui définit les orientations générales et les objectifs de développement du territoire à long terme. Il permet d'organiser le développement du territoire dans toutes ses composantes : habitat, déplacements, économie, environnement...

Le PLUI quant à lui traduit finement les objectifs du SCOT à moyen terme. Il fixe les règles d'occupation du sol, ce que l'on peut construire ou non sur une parcelle, à quelles conditions et de quelles manières.

### Pourquoi le PLUI jusqu'alors défini par commune devient intercommunal ?

Historiquement, ce document qui pose les règles en matière d'urbanisme était mené par chaque commune. Ce changement d'échelle est aujourd'hui une volonté de l'Etat qui à la faveur de la loi portant Engagement National pour l'Environnement, considère que l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacement est celle de l'intercommunalité.

Le passage communal à intercommunal est aussi motivé par un contexte législatif plus soucieux de la préservation de l'environnement. Les objectifs nationaux imposent une consommation limitée des espaces naturels, agricoles et forestiers. La diminution de l'étalement urbain est donc de rigueur pour préserver la biodiversité et les paysages, lutter contre le réchauffement climatique, etc. En somme, le nouveau PLUI doit permettre de penser l'urbanisation autrement, construire mieux, en consommant moins de foncier, tout en assurant une belle qualité de vie. Là est tout l'enjeu !

Pour aller plus loin, [lisez notre article paru dans le Quinzo 88 \(p.6-7\) !](#)

## NEWS

9ème Quinzaine Nationale du ...

Définir le projet de territo...

L'industriel américain Eastm...

Projet de Relance et de Tran...

Plan Local d'Urbanisme Inter...

[Voir les anciennes news](#)

 Partager

Copyright Caux Seine Agglo - 2020 \ [Plan du site](#) \ [Mentions légales](#) \

